

Editorial

«Safety first»
dans le domaine FRI

La lutte contre la pandémie de coronavirus a donné une nouvelle signification à la sécurité. Et comme rarement avant cette crise, les regards sont braqués sur la contribution indispensable de la science, de la recherche et de l'innovation. C'est dans ce contexte que le Parlement se prononcera sur le financement du domaine FRI pour les quatre prochaines années.

La CSEC du Conseil des Etats soutient le Message FRI 2021-2024 avec l'accent sur la maîtrise de la transformation numérique. Elle insiste en outre sur l'encouragement à l'innovation. Pour la CSEC-E, il est essentiel de garantir une sécurité de planification aux acteurs FRI. C'est donc à l'unanimité qu'elle demande de renoncer aux blocages de crédits dans le Message FRI.

Le Conseil fédéral prévoit de libérer ces crédits seulement si la croissance moyenne dans le domaine FRI ne devait pas dépasser 3%, incluses les dépenses pour les programmes de l'UE. Les crédits bloqués à hauteur de 312 millions de francs représentent environ 1% du volume total du Message. L'incertitude générée pour la planification des acteurs FRI est dès lors disproportionnée par rapport à l'utilité des blocages de crédits sur le plan de la politique financière.

Le principe «Safety first» doit valoir aussi pour le financement fiable de la place suisse de la science et de la recherche – en particulier dans l'après-coronavirus.

Matthias Michel

Conseiller aux Etats,
Membre du Team politique FUTURE

Message FRI 2021-2024

La CSEC-E veut supprimer
les blocages de crédits

Avec le Message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation (Message FRI), le Conseil des Etats se prononcera lors de la session d'été sur les investissements dans la place scientifique suisse durant les années 2021-2024. C'est à l'unanimité que la Commission de la science, de l'éducation et de la culture (CSEC-S) recommande à son conseil de supprimer les blocages de crédits planifiés dans le Message FRI. Elle veut ainsi améliorer la sécurité de planification des acteurs FRI.

La position de pointe de la Suisse dans la formation, la recherche et l'innovation (FRI) joue un rôle essentiel pour que notre pays puisse assurer sa prospérité après la pandémie du coronavirus. La Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil des Etats (CSEC-E) en est persuadée. La commission salue sur le principe les investissements à hauteur de près de 28 milliards de francs que le

Conseil fédéral a planifiés dans le Message FRI pour les années 2021-2024. La CSEC-E propose à son conseil des adaptations sur deux niveaux: d'une part, la commission a voté à l'unanimité de renoncer aux blocages de crédits décidés par le Conseil fédéral. D'autre part, elle a soumis à la Chambre des cantons différents projets d'amendements visant une augmentation ciblée des crédits dans certains arrêtés fédéraux (AF).

Planification compliquée

Le Conseil fédéral veut garder une vue d'ensemble dans le cadre de sa planification financière pour le domaine FRI. Parallèlement aux investissements nationaux, celle-ci englobe aussi les dépenses pour une participation suisse aux programmes de recherche européens, qui sont intégrées dans un Message séparé. Comme les conditions exactes d'une participation de la Suisse aux programmes de l'UE ne sont pas encore connues, le

Recommandations de vote du Réseau FUTURE

Le Réseau FUTURE recommande de soutenir la demande d'abrogation des blocages de crédits déposée par la CSEC-E, ainsi que toutes les propositions de la commission visant à augmenter de manière ciblée les crédits dans le Message FRI 2021-2024:

Formation continue (AF 2): minorité 1: +10 millions de francs pour les organisations de la formation continue;

minorité 2: +9,3 millions de francs pour le renforcement des compétences de base

Contributions liées à des projets pour les hautes écoles (AF 5): majorité: +12 millions de francs pour des thèmes de durabilité

Programmes internationaux de mobilité et de coopération dans la formation (AF 6): minorité: +41,1 millions de francs

Institutions d'encouragement à la recherche (AF 7): majorité: +6,9 millions de francs pour la mission première des Académies suisses des sciences; +12,4 millions de francs comme incitation financière à la numérisation des collections d'histoire naturelle

Innosuisse (AF 8): majorité: +130 millions de francs pour l'encouragement à l'innovation

Etablissements de recherche d'importance nationale (AF 10): majorité: +39 millions de francs

Conseil fédéral a bloqué dans le Message FRI 2021–2024 des moyens supplémentaires à hauteur de 312 millions de francs. Ces crédits bloqués ne seront libérés que si la croissance totale du domaine FRI ne dépasse pas 3% par année.

La CSEC-E estime que les blocages de crédits compliquent la planification des institutions concernées. Pour assurer la sécurité de planification, la commission demande unanimement au Conseil des Etats d'abroger le blocage des crédits pour les moyens supplémentaires dans le Message FRI 2021–2024. Cela permet aux institutions de mieux planifier, sur toute la période, les mesures visant à atteindre leurs objectifs. En outre, le cadre de financement pour une participation suisse aux programmes de recherche européens est désormais connu, le Conseil fédéral ayant transmis fin mai au Parlement le Message concerné (lire ci-dessous).

Augmentation de 200 millions

Par ailleurs, la Chambre des cantons est saisie de plusieurs propositions d'amendements de sa CSEC, demandant des augmentations ciblées de certains crédits dans le Message FRI. En tout, la majorité de la CSEC-E demande 200,3 millions de francs supplémentaires. La CSEC-E veut augmenter de 130 millions de francs les moyens financiers pour l'encouragement à l'innovation par Innosuisse. Dans le domaine des institutions d'encouragement à la recherche, la CSEC-E demande d'augmenter le cadre financier des Académies suisses des sciences de 6,9 millions de francs, afin que ces dernières puissent remplir leur mission première. De même, un montant de 12,4 millions de francs doit servir d'incitation financière pour la numérisation des collections d'histoire naturelle. Pour renforcer des projets de durabilité dans les hautes écoles, la commission demande une augmenta-

tion de 12 millions de francs des contributions liées à des projets. Enfin, les établissements de recherche d'importance nationale doivent recevoir 39 millions de francs supplémentaires.

Parallèlement, la commission soumet plusieurs propositions d'amendements minoritaires au Conseil des Etats: dans le domaine de la formation continue, une minorité 1 demande 10 millions de francs supplémentaires pour les organisations de la formation continue; une minorité 2 veut augmenter le même crédit de 9,3 millions de francs, pour soutenir l'engagement des cantons dans le renforcement des compétences de base. Dans le domaine des programmes internationaux de mobilité et de coopération dans la formation, une minorité de la CSEC-E demande une augmentation des moyens de 41,1 millions francs.

Coopération européenne en matière de recherche

Viser une pleine participation à Horizon Europe

Fin mai, le Conseil fédéral a transmis au Parlement le Message relatif au financement de la participation de la Suisse au 9^e programme-cadre de recherche et d'innovation (PCR) «Horizon Europe». Il propose pour les années 2021–2027 des moyens financiers à hauteur de 6'154 millions de francs. L'objectif du Conseil fédéral est d'assurer la pleine association de la Suisse à la nouvelle génération de programmes dès 2021. Le 9^e PCR fait partie du paquet Horizon intégrant également la participation à trois autres initiatives européennes: le programme «Digital Europe» destiné à renforcer les compétences numériques, le programme Euratom pour la recherche dans le domaine nucléaire, ainsi que la participation à l'infrastructure de recherche internationale ITER (recherche sur la fusion). Le Conseil fédéral estime

que le cadre financier contenu dans le Message suffit à couvrir les contributions obligatoires.

La participation de la Suisse aux PCR est réglé dans le cadre des Accords bilatéraux I. La Suisse et l'UE doivent renégocier l'accord sur la recherche et les conditions exactes de la participation pour chaque nouvelle génération de programmes. Ces négociations seront engagées dès que l'UE aura déterminé les conditions de participation pour les Etats non-membres.

Programme le plus grand du monde

Avec son budget planifié de près de 94 milliards d'euros, Horizon Europe est le programme international de recherche et d'innovation le plus significatif. Ce type de programme vise à réunir les compé-

tences scientifiques et technologiques du continent et à encourager les coopérations. Par son approche globale, Horizon Europe couvre l'ensemble de la chaîne de valeur – de la recherche fondamentale à la recherche appliquée, en passant par l'innovation.

Les systèmes d'encouragement européens et nationaux se complètent et se renforcent mutuellement. Ainsi, les PCR offrent aux scientifiques suisses des instruments qui n'existent pas au niveau national, en particulier des soutiens financiers pour les coopérations transfrontalières. Ces dernières offrent à la fois des bourses très bien dotées pour des personnes et des financements directs pour des entreprises innovantes.

EN BREF

Loi sur les EPF: la CSEC-N propose de maintenir le droit de recours

La Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national (CSEC-N) soutient sur le principe la modification de la Loi sur les EPF et soumet à son conseil plusieurs propositions d'amendement majoritaires et minoritaires. Entre autres, la majorité de la Commission demande que les deux EPF et les établissements de recherche puissent disposer du droit d'être entendu et du droit de recours.

SWEET: nouveau programme de recherche énergétique

La Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil national (CEATE-N) propose à son Conseil d'adopter le programme de recherche énergétique «Swiss Energy Research for the Energy Transition» (SWEET). Par 14 voix contre 10, la Commission suggère que les 136,4 millions de francs prévus soient mis à disposition d'ici la fin 2028 et non 2032. Après huit ans, le Parlement devrait pouvoir décider à nouveau du financement de la recherche énergétique. Une minorité souhaite suivre le Conseil fédéral.

Base juridique pour l'application SwissCovid

Le Conseil fédéral soumet au Parlement une modification de la loi sur les épidémies qui permettrait à l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) d'exploiter un système de traçage de proximité. Les Commissions de la sécurité sociale et de la santé publique des deux Conseils soutiennent le projet urgent avec quelques modifications. L'application SwissCovid a été développée avec la participation des écoles polytechniques suisses et a pour but de suivre et de combattre la propagation du coronavirus.

La CSEC-E recommande l'adoption de la Loi sur la HEFP

La Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil des Etats (CSEC-E) a recommandé à son conseil d'adopter le projet de loi du Conseil fédéral sur la Haute école fédérale en formation professionnelle (Loi sur la HEFP), par 10 voix contre 0 et 2 abstentions. Elle y a apporté des modifications mineures et soutenu le principe de l'accréditation de l'actuel Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP) comme haute école pédagogique.

Stratégie pour la gestion des données de recherche ouvertes

Une stratégie nationale pour la gestion des données de recherche ouvertes doit entrer en vigueur en 2021. Cela a été convenu par le SEFRI, le FNS, swissuniversities et les deux EPF. Cette stratégie doit fixer une vision et des objectifs communs, afin de garantir le libre accès aux données de recherche pour l'économie, la science et la société. La stratégie nationale sera élaborée durant l'année 2020 et complètera celle dédiée à l'Open Access, qui vise le libre accès aux publications scientifiques.

Le FNS soutient 36 nouveaux projets sur le coronavirus

Dans le cadre de l'appel spécial coronavirus, le Fonds national suisse (FNS) a évalué les requêtes soumises. Il a décidé de soutenir 36 nouveaux projets de recherche sur les aspects sociaux et biomédicaux des épidémies, en leur allouant dix millions de francs au total.

Marcel Tanner nouveau président ordinaire des Académies

L'Assemblée des délégués des Académies suisses des sciences a élu Marcel Tanner à la fonction de président ordinaire. Le professeur de biologie infectieuse présidait déjà l'organisation depuis février 2020 à titre intérimaire.

16 encouragements de l'UE pour la Suisse

Le Conseil européen de la recherche (CER) a annoncé les bénéficiaires des Advanced Grants. Ces instruments servent à soutenir des chercheurs et des chercheuses établis et à la pointe dans leur domaine. Les encouragements s'élèvent jusqu'à 2,5 millions d'euros par projet. Parmi les 185 Advanced Grants, 16 sont décernés à des scientifiques en Suisse. Ces derniers sont affiliés aux universités de Genève (4), Zurich (3), Berne (2) et Bâle (1), de même qu'à l'EPFZ (2) et à l'EPFL (1), à l'Institut Friedrich Miescher (2) et à l'Institut tropical et de santé publique suisse (1).

Nouveau centre de compétences

Le Conseil fédéral a décidé de créer un centre national de compétences en science des données. A l'aide d'algorithmes, ce centre devra soutenir la Confédération pour la résolution efficace de tâches complexes. Il encouragera en outre les échanges entre l'administration, les milieux scientifiques et les instituts de recherche. L'Office fédéral de la statistique (OFS) mettra sur pied ce centre interdisciplinaire nommé «Data Science Competence Center» à partir du 1er janvier 2021.

Impressum

© Réseau FUTURE 2020

Münstergasse 64/66, 3011 Berne
T 031 351 88 46
info@netzwerk-future.ch
www.netzwerk-future.ch

Le Réseau FUTURE stimule le dialogue entre la science et la politique. La reproduction des articles est autorisée avec l'indication de la source.